

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation. — *oui*

Est-il { propriété particulière, et de qui ?
 bien de fabrique encore sous séquestre ? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune ?
 bien communal, ou reconnu tel ?
 Qui l'a pris en location ?
 Par bail écrit ou location verbale ?
 Quelles sont les conditions de location :
 Date de l'entrée en jouissance ?
 Durée du bail ?
 Faculté de résiliation ?
 Réparations ?
 Contributions ?
 Assurances ?
 Autres charges ?
 Faculté de sous-louer ?
 Prix de location ?
 Conditions de paiement ?
 Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

acheté par famille Du Vergier, et cédé à la commune avec affectation au logement du curé en 1809
Ordonné par la Seigneurie épiscopale de Longueville, l'année
commune presbytère (forclutée).

Par la Fabrique

Recteur

Recteur

Non

Non

Ni l'un

Ni l'autre

Oui



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?
 A quel titre l'occupez-vous ?
 Quelles sont les conditions de location ?